

Garanties	Membres actifs Membres pleinement admissibles	Membres actifs Membres partiellement admissibles
Contrat #	002005	002005
Assureur	Beneva	Beneva
Admissibilité	<p>- Un membre titulaire à l'emploi de la Ville de Montréal: à compter de sa date de titularisation; ou</p> <p>- Un membre auxiliaire à l'emploi de la Ville de Montréal: depuis au moins 5 ans; à compter du 1er janvier qui suit une période de 12 mois finissant le 30 septembre au cours de laquelle il a cumulé plus de 80% des heures régulières de travail normalement travaillées par un membre à temps plein; ou</p> <p>- Un membre à l'emploi d'une autre ville: à compter de sa date de permanence.</p>	- Un membre auxiliaire à l'emploi de la Ville de Montréal ne répondant pas à la définition de Membre pleinement admissible.
Assurance vie de base - employé		
Montant	50 000 \$	20 000 \$
Réduction	Aucune	Aucune
Maximum	s.o.	s.o.
Terminaison	Retraite	Retraite
Assurance vie de base - pac		
Conjoint	5 000 \$	s.o.
Enfant	2 500 \$	s.o.
Terminaison	Retraite	s.o.
Assurance vie facultative - employé		
Montant	Tranches de 10 000 \$, max 250 000 \$	s.o.
Réduction	Aucune	s.o.
Terminaison	Retraite ou 65 ans, selon la première éventualité	s.o.
Assurance vie facultative - pac		
Conjoint	Tranches de 10 000 \$, max 250 000 \$	s.o.
Enfant	s.o.	s.o.
Terminaison	Retraite ou 65 ans, selon la première éventualité	s.o.
Assurance DMA de base - employé		
Montant	Variable selon nature de la perte	s.o.
Réduction	Aucune	s.o.
Terminaison	Retraite ou 70 ans, selon la première éventualité	s.o.
Assurance DMA de base - pac		
Conjoint	Variable selon nature de la perte	s.o.
Enfant	Variable selon nature de la perte	s.o.
Terminaison	Retraite ou 70 ans, selon la première éventualité	s.o.
Assurance DMA facultative - employé		
Montant	Tranches de 10 000 \$, max 250 000 \$	s.o.
Réduction	Aucune	s.o.
Terminaison	Retraite ou 70 ans, selon la première éventualité	s.o.
Assurance DMA facultative - pac		
Conjoint	50% du montant d'assurance DMA facultative de l'employé	s.o.
Enfant	15% du montant d'assurance DMA facultative de l'employé	s.o.
Terminaison	Retraite ou 70 ans, selon la première éventualité	s.o.
Invalité de longue durée (ILD)		
Montant	s.o.	s.o.
Période d'attente	s.o.	s.o.
Indexation	s.o.	s.o.
Définition	s.o.	s.o.
Statut d'imposition	s.o.	s.o.
Cessation	s.o.	s.o.
Invalité de courte durée (ICD)		
Montant	s.o.	s.o.
Période d'attente	s.o.	s.o.
Durée	s.o.	s.o.
Statut d'imposition	s.o.	s.o.
Cessation	s.o.	s.o.

**Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal, SCLP, section locale 301 -
Sommaire des garanties**

Garanties	Membres actifs Membres pleinement admissibles	Membres actifs Membres partiellement admissibles
Soins médicaux		
Franchise	25 \$ / 50 \$	s.o.
Coassurance		
Médicaments	100% (substitution générique obligatoire)	s.o.
Hospitalisation	100 %, semi-privé	s.o.
Ambulance	100 %	s.o.
Assurance voyage	100 %	s.o.
Assurance annulation voyage	100 %	s.o.
Soins paramédicaux	\$ par traitement	s.o.
Soins visuels	s.o.	s.o.
Services et matériel médicaux	Variable selon service	s.o.
Maximum payable		
Assurance voyage	s.o.	s.o.
Assurance annulation voyage	5 000 \$ / voyage	s.o.
Soins paramédicaux		
- Acupuncteur	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Audiologiste	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Ergothérapeute	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Orthophoniste	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Orthopédaogogue	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Ostéopathe	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Podiatre	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Chiropraticien	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Homéopathe, naturopathe	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ combiné / année	s.o.
- Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ combiné / année	s.o.
- Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ combiné / année	s.o.
- Psychiatre	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Psychologue	50 \$ / traitement, max 1 000 \$ / année	s.o.
- Psychothérapeute	20 \$ / traitement, 700 \$ / année (autorisation PAE requise)	s.o.
Soins visuels	s.o.	s.o.
Services et matériel médicaux		
- Bas pour traitement des varices	100 %, max 6 paires / année	s.o.
- Chaussures, semelles orthopédiques	60 %, max 400 \$ / année (1 paire pour adultes, 2 paires pour enfants)	s.o.
- Cure de désintoxication	80 %, max 1 500 \$ / 24 mois (100 % pour excédent de 2 500 \$ par cure)	s.o.
- Glucomètre	100 %, max 150 \$ / 5 ans	s.o.
- Sérums et injections	20 \$ par injection	s.o.
- Substances sclérosantes	15 \$ / visite, max 6 visites / année	s.o.
- Résonance magnétique	100 %, 500 \$ / année	s.o.
- Produits anti-tabagiques	100 %, 500 \$ / année	s.o.
- Appareils auditifs		
Soins infirmiers à domicile	2 000 \$ / année	s.o.
Terminaison	À la retraite	s.o.
Soins dentaires		
Franchise	Aucune	s.o.
Coassurance		
Soins préventifs	100 %	s.o.
Restauration de base	80 %	s.o.
Restauration majeure	80 %	s.o.
Restauration complexe	60 %	s.o.
Orthodontie	s.o.	s.o.
Maximum payable		
Tous les soins	1 250 \$ / année	s.o.
Orthodontie	s.o.	s.o.
Examen de rappel	Tous les 6 mois	s.o.
Terminaison	À la retraite	s.o.